

RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00003
Numéro SIREN : 790 216 576
Nom ou dénomination : 4 S LOG

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001583

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DU HAVRE**

A2020/001583

Dénomination : 4 S LOG
Adresse : 1200 Route DES BLEUETS LE MIRLIBUT 76430 ETAINHUS
N° de gestion : 2013B00003
N° d'identification : 790216576
N° de dépôt : A2020/001583
Date du dépôt : 15/06/2020
Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 30/03/2020 AGO



346189

346189

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2020

L'an deux mille vingt et le trente mars, les associés de la Société 4S LOG se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue ce jour et appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes et l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2019.

La présente assemblée générale ordinaire est réunie à l'effet de statuer sur la nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire ainsi que sur la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant.

Sont présents :

- Madame Barbara SCHREIBER, détentrice de DEUX CENTS actions, ci : 200 actions
- Monsieur Jérôme SCHREIBER, détenteur de DEUX CENTS actions, ci : 200 actions
- La Société JEMBADI, détentrice de TROIS MILLE SIX CENTS actions, ci : 3.600 actions
représentée par Madame Barbara SCHREIBER, représentante légale de la Société

Total des actions des associés présents : 4.000 actions sur les 4.000 actions composant le capital social.

Madame Barbara SCHREIBER préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

La Présidente constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Préalablement au vote des résolutions proposées, Madame Barbara SCHREIBER rappelle que l'assemblée générale ordinaire annuelle qui s'est réunie ce jour a été ajournée eu égard au risque de nullité que celle-ci encourait, faute de désignation régulière d'un Commissaire aux comptes.

En effet, Madame Barbara SCHREIBER poursuit en indiquant que les mandats de Monsieur Marc LERICK, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jacques COLIBERT, Commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 13 Février 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2018.

Lors de cette assemblée, la résolution tendant au renouvellement des mandats de Messieurs Marc LERICK et Jacques COLIBERT, a été rejetée à l'unanimité.

Une nouvelle assemblée devait donc se réunir avant la clôture de l'exercice social en cours, soit le 30 Septembre 2019, à l'effet de pourvoir à leur remplacement.

Dans l'intervalle, la loi n° 2019-486 du 22 Mai 2019, dite loi PACTE, et le décret n° 2019-514 du 24 Mai 2019 fixant les nouveaux seuils de désignation des Commissaires aux comptes ont été publiés au Journal Officiel.

A la lecture de ces textes, il apparaissait que la Société 4S LOG ne remplissait pas les conditions légales rendant obligatoires la désignation d'un Commissaire aux comptes.

En conséquence, par délibération collective des associés réunis en assemblée générale le 13 Septembre 2019, il a été décidé de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes.



Néanmoins, la doctrine, et plus particulièrement la Commission des Etudes Juridiques de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes a apporté, en Octobre 2019, plusieurs précisions en réponse à diverses questions suscitées par l'application de la loi n° 2019-486 du 22 Mai 2019, dite PACTE. Au titre de ces précisions, elle considère que les règles applicables avant la loi PACTE continuent de s'appliquer aux Sociétés dont l'exercice est clos avant le 31 Décembre 2018.

En conséquence de quoi, il convient de régulariser la situation de la Société et de procéder à la nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant, le cas échéant. A ce titre, il vous est proposé de désigner à nouveau, Monsieur Marc LERICK, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Jacques COLIBERT, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six (6) exercices à compter, rétroactivement du 1^{er} Octobre 2018

Puis, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION D'UN COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE

La collectivité des associés, après avoir entendu la Présidente, décide de nommer dans le cadre d'un audit classique, Monsieur Marc LERICK, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices à compter, rétroactivement du 1^{er} Octobre 2018. En conséquence, le mandat de Monsieur Marc LERICK viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2024.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANT

La collectivité des associés, après avoir entendu la Présidente, décide de nommer, Monsieur Jacques COLIBERT, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions, pour une durée de six (6) exercices à compter, rétroactivement du 1^{er} Octobre 2018. En conséquence, le mandat de Monsieur Jacques COLIBERT viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2024.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

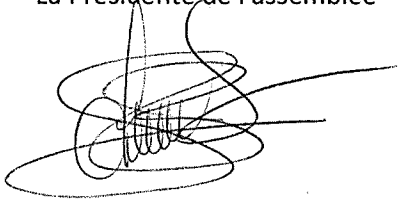
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les associés présents.

La Présidente de l'assemblée

A large, stylized, and somewhat circular signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Les associés présents

Three distinct signatures in black ink. The top two are more compact and stylized, while the bottom one is longer and more fluid, written at an angle.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DU HAVRE

A2020/001583

Dénomination : 4 S LOG
Adresse : 1200 Route DES BLEUETS LE MIRLIBUT 76430 ETAINHUS
N° de gestion : 2013B00003
N° d'identification : 790216576
N° de dépôt : A2020/001583
Date du dépôt : 15/06/2020
Pièce : Lettre d' acceptation du commissaire aux comptes suppléant du 10/06/2020 et attestation d'inscription au 28/05/2020 LETT



346191



Jacques COLIBERT

Société d'Expertise Comptable inscrite au
Tableau de l'Ordre de Paris et de la Région parisienne
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de Caen

**4 S LOG
1200 Route des Bleuets
Le Merlibut
76430 ETAINHUS**

Caen,
Le 10 juin 2020

Objet : Acceptation de nomination

Monsieur,

Vous avez bien voulu proposer notre candidature aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant à la prochaine assemblée de votre société.

Nous vous remercions de votre confiance et vous confirmons notre accord pour accepter ce mandat de Commissaire aux Comptes suppléant.

Nous vous précisons que nous ne tombons sous le coup d'aucune des incompatibilités prévues par les articles L. 822-11 et L. 822-13 du Code de Commerce.

Vous trouverez ci-joint une copie de l'attestation d'inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

Veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Jacques COLIBERT

GROUPE FICADEX

9, Quai de la Londe, 14000 CAEN
Four CIT, 3 rue de l'arrivée, 75015 PARIS Tél : 01.47.27.18.17 FAX 01.47.27.28.17
8, Avenue Maréchal Montgomery, 14000 CAEN Tél : 02.31.43.70.70 FAX : 02.31.43.27.27
SARL au Capital de 500 004 Euros
N° SIRET 340 969 575 00075 - N° Intracommunautaire FR87 340 969 575 00075

Le Conseil National

Paris, le 28 mai 2020

ATTESTATION

Je soussigné Joël ASSAYAH, président de la Commission nationale d'inscription de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes,

Certifie que : Monsieur COLIBERT Jacques
FICADEX
9 Quai de la Londe
14000 Caen

est inscrit sur la liste des commissaires aux comptes depuis 1983 sous le numéro : 24199750.

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.



Président de la Commission

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DU HAVRE

A2020/001583

Dénomination : 4 S LOG
Adresse : 1200 Route DES BLEUETS LE MIRLIBUT 76430 ETAINHUS
N° de gestion : 2013B00003
N° d'identification : 790216576
N° de dépôt : A2020/001583
Date du dépôt : 15/06/2020
Pièce : Lettre d'acceptation du commissaire aux comptes titulaire du 04/06/2020 et attestation d'inscription au 2/01/2016 LETT



346190

MARC LERICK
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Havre, le 4 juin 2020

5 rue Edouard Larue
76600 LE HAVRE

=====

Tél. : 02-35-19-32-42
Fax : 02-35-21-47-54

=====

Nos réf. : ML/2006219

Objet : *Acceptation de nomination*

4 S LOG

1200 Route des Bleuets
Le Merlibut
76430 ETAINHUS

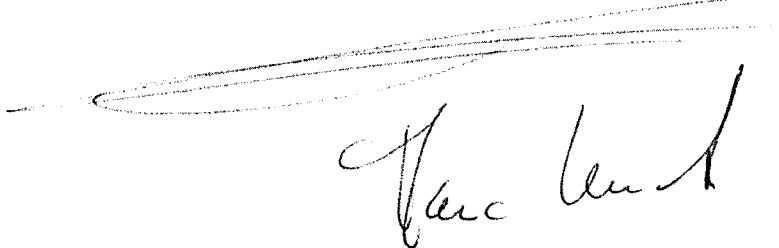
Monsieur,

Je vous remercie de votre confiance et j'accepte volontiers le poste de Commissaire aux Comptes titulaire.

Vous trouverez ci-jointe une copie de l'attestation d'inscription sur la liste des commissaires aux comptes du ressort de la cours d'appel de Rouen. Né le 22 août 1960 à Rosendael (59), j'exerce en qualité de personne physique.

Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

M. LERICK



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Marc Lerick', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

ATTESTATION

Je soussigné Marc LABRUNYE, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rouen, atteste que:

- **Marc LERICK**
5 rue Edouard Larue
76600 LE HAVRE

est inscrit(e) sur la liste des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel de Rouen au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Mont St Aignan, le 12 janvier 2016
Pour valoir ce que de droit.

Le Président,
Marc LABRUNYE